



Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2018

Nom du tirage : Rivière Manigouche

Code de tirage : TE0217

Nombre de terrains : 4

Proximité du plan d'eau

Riverains	X
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean

MRC : MRC de Maria-Chapdelaine

Municipalité : TNO Passes-Dangereuses

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Milot

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : Zec des Passes

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22E04-200-0102

Accès

Trajet :

Via la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, sur le chemin des Passes (R0250), tourner à gauche au km 10.2, faire 3.6 km et tourner à gauche :

- Faire 3.1 km pour accéder au chemin d'accès des terrains 1 et 2 de la rivière Manigouche;
- continuer sur 490 m, tourner à gauche, faire 360 m pour se rendre au chemin d'accès des terrains 3 et 4 de la rivière Manigouche.

Accessibilité/Moyen de transport : Automobile 2X4

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : Omble fontaine

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 X 80

Superficie (m²) : 4000

Infrastructures disponibles : Non

Arpentage/Lotissement : Lotissement

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.
- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.
- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.
- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.
- Pour des informations générales sur la location d'emplacement de villégiature, visitez le www.mern.gouv.qc.ca/territoire/droit/droit-informations.jsp
- Le locataire dont la terre louée est située sur le territoire d'une ZEC doit acquitter certains autres frais (frais de circulation, droits de pêche, etc.). Veuillez contacter la *ZEC des Passes* pour plus de détails.
- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.
- Clause particulière à mettre au bail « Biens et sites archéologiques »
- L'entretien des chemins existants est à la charge des occupants du territoire
- S'Il y a nécessité de construire un chemin d'accès aux terrains à partir du chemin principal. Celui-ci devra être construit aux frais des locataires. Suivant une autorisation à être délivrée par le MFFP;
 - Il y a environs 20m. de chemin à construire pour accéder aux terrains 1, 2 et 4.

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la réglementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M ²)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4000	540	127.62	387.47	899.10	1 954.19
2	4000	540	127.62	387.47	899.10	1 954.19
3	4000	540	127.62	387.47	899.10	1 954.19
4	4000	540	127.62	387.47	899.10	1 954.19

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418-276-2131

Site Internet : <http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca>

Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État

(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion de **Mistassini**

Adresse civique : 56, avenue de l'Église

Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4V9

Téléphone : 418 276-1400

Courriel : saguenay-lac-saint-jean.foret@mffp.gouv.qc.ca

Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/permis-et-autorisations

Activités fauniques

(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele

Vous pouvez aussi joindre :

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Bureau de protection de la faune de **Dolbeau-Mistassini**

Adresse civique : 58, rue Savard

Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4L2

Téléphone : 418 276-1971

Courriel : saguenay-lac-saint-jean@mffp.gouv.qc.ca

Permis de construction

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418-276-2131

Site Internet : <http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca>

Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Information géographique

(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)

MERN - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 866 226-0977

Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

Site web : geoboutique.mern.gouv.qc.ca

Information sur la ZEC

ZEC Des Passes
20, rue St-Joseph sud
Alma (Québec) C.P. 745
G8B 5W1

Téléphone : 418-668-3136

Site Internet : <https://zecdespasses.reseauxec.com>

Courriel : sacerf@digicom.qc.ca